

Numéro	Commission	Avis

SESSION des 7 et 8 Avril 2022

## Proposition de vœu

**« Pour une solidarité européenne égalitaire au service de l'accueil de tou.te.s les réfugié.e.s, d'Ukraine et d'ailleurs »**

<i>Groupe</i> : Les Ecologistes de Bretagne Breizh a-gleiz - autonomie, écologie, territoires	<i>Rapporteuse</i> : Christine Prigent
--	--

Depuis le début de la guerre en Ukraine, plus de 3 millions d'ukrainiennes et d'ukrainiens ont fui leur pays, dont près d'1,4 millions d'enfants. Ils se sont réfugiés majoritairement en Pologne, mais aussi en Roumanie, Moldavie, Hongrie et Slovaquie. L'Union Européenne a décidé exceptionnellement de réactiver une directive de protection temporaire datant de 2001 permettant d'accorder un titre de séjour d'un an, renouvelable trois fois. La procédure est simplifiée par rapport à l'asile et permet de séjourner partout dans l'Union européenne, d'accéder à un emploi, un logement et une couverture maladie, et pour les plus jeunes, d'aller à l'école.

Le Conseil régional de Bretagne, réuni en session plénière le 7 Avril 2022, se félicite de cette décision qui honore les pays de l'Union Européenne. **Il demande à l'Union Européenne de garantir qu'à l'avenir, ce dispositif puisse s'appliquer à l'ensemble des réfugié.e.s fuyant la guerre, l'oppression, la dictature, les persécutions, les catastrophes climatiques et ce, quel que soit leur pays d'origine, leur religion ou leur genre. Accueillir dignement tou.te.s les personnes exilé.e.s fait partie de notre devoir d'humanité.**